

Les foyers mixtes écartelés entre deux fidélités : à leurs Eglises et à leur chemin personnel

Foyers mixtes, mariages mixtes, interconfessionnels, interecclésiaux, interculturels, interethniques : il y a beaucoup d'approximations dans ce vocabulaire. C'est pourquoi, au départ de cet exposé, je vous demande d'admettre deux précisions sémantiques :

Le *mariage* est l'union d'un homme et d'une femme, reconnue par la communauté tant civile que religieuse. Dans notre histoire, la législation n'a parlé de mariage que pour l'union hétérosexuelle. La tradition biblique, juive et chrétienne, l'a toujours compris ainsi.

Le *mariage mixte* ou *interconfessionnel* est l'union de deux baptisés dans des Eglises historiques différentes, confessionnellement différenciées. Il est donc à distinguer du *mariage dispar* qui est l'union d'un ou d'une baptisée avec un conjoint non-chrétien, par exemple musulman. L'utilisation actuelle du terme *mariage mixte* pour tout mariage interreligieux, interethnique ou interculturel est source de malentendus.

Des faits

La multiplication des mariages mixtes est aujourd'hui un fait historique et sociologique.

Quelques chiffres à titre d'exemples : Aux Etats-Unis, ces dernières décennies, sur les mariages célébrés dans une église orthodoxe, les mariages mixtes représentent de 67 à 80 % selon les Eglises locales¹. En Suisse, en 1970, sur l'ensemble des couples chrétiens recensés, 83 % étaient confessionnellement homogènes. En 2000, ils n'étaient plus que 60 %. Quand il fait partie de la minorité confessionnelle, un catholique ou un protestant sur deux vit en couple mixte². Pour la France, je n'ai malheureusement pas de données fiables. Ces chiffres révèlent un fait indéniable : il ne va plus de soi de se marier dans son enclos confessionnel³.

J'ajouterai un autre fait, aussi indéniable : Ce phénomène reste une interpellation, un défi pour les Eglises et leurs responsables, et continue de les mettre dans l'embarras. Le malaise est patent du côté catholique et orthodoxe. Moins dans les Eglises de la Réforme, qui ont une relation différente au mariage et à sa sacramentalité. Voici, à titre d'exemple, un extrait d'une note pastorale récente de l'Eglise orthodoxe en Suisse : « En connaissance de cause et en dépit des prescriptions canoniques, l'Eglise orthodoxe célèbre ces mariages mixtes par *économie* [une sorte de complaisance pastorale] et non pas selon la *rigueur* [des règles canoniques]. Sa seule règle est sa sollicitude pastorale envers ses ouailles. [...] En cas de mariage mixte, celui-ci est célébré par un ecclésiastique orthodoxe (évêque ou prêtre) suivant le rite de l'Eglise orthodoxe. La présence éventuelle d'un ecclésiastique appartenant à une autre confession - considérée à tort comme une action conjointe dans une cérémonie mixte - constitue une requête du conjoint non orthodoxe. Cet ecclésiastique opère, selon sa propre pratique ecclésiastique, en dehors du temps du sacrement orthodoxe. Cet accord est issu d'un effort

¹ Indications du site de l'Archevêché orthodoxe grec en Amérique www.interfaith.goarch.org/

² Ces données proviennent du recensement fédéral décennal.

³ Ce fait n'est pas nouveau. L'Empire byzantin, du 9^e siècle à la chute de Constantinople, en 1453, connaissait le mariage *dispar*, entre conjoints chrétien et musulman. La question du *mariage mixte*, *interconfessionnel* ne se posait pas encore. Voir l'exposé de l'archimandrite Grigorios Papatomas à l'Assemblée des évêques orthodoxes de France sur *le communautarisme ecclésial et les mariages dispar et mixtes* (2005). Ou du même auteur *Un communautarisme ecclésial ouvert : Mariages dispar-mixtes et conversions d'adultes*, dans diverses revues.

louable et digne de soutien, obtenu au sein de certaines commissions locales de dialogue théologique. »⁴ Cette note exprime une position un peu en retrait par rapport aux accords auxquels étaient justement parvenues ces commissions de dialogue.

Malgré la bienveillance, la sollicitude dont témoignent les textes officiels, la réponse que donnent aujourd'hui les Eglises catholique et orthodoxe se limite souvent à des aménagements canoniques⁵ ou à des accommodements au nom de *l'économie*.

Je ne parle pas ici des prêtres et pasteurs qui, devant la réalité et l'amour des couples, trouvent des solutions qui dépassent les concessions et les compromis vers quelque chose de nouveau qui pourrait signifier qu'un mariage célébré et vécu dans un esprit œcuménique a un sens pour le couple et pour l'Eglise.

Ne pas se tromper sur les causes

Il y a quelque temps, dans une émission que vous connaissez, *Ce soir ou jamais*, sur France 3, j'ai été frappé par une phrase d'Emmanuel Todd. Pour montrer que « la pratique religieuse des musulmans en France est en chute libre » (sic !), il s'appuyait sur le nombre croissant des « mariages mixtes », c'est-à-dire, pour lui, des mariages entre musulmans et non-musulmans. Et il ajouta cette remarque : « La multiplication des mariages mixtes entre chrétiens commence au moment où catholiques et protestants ont cessé de croire en Dieu. »⁶

Ces propos sont intéressants, dans la mesure où plusieurs confusions prétendent à la démonstration :

Emmanuel Todd confond les mariages mixtes ou interconfessionnels d'époux chrétiens d'Eglises différentes avec les mariages dispar, interreligieux.

Il confond donc la situation du mariage mixte en contexte chrétien et celle du mariage dispar en contexte musulman. A la différence d'un couple interreligieux, un couple mixte chrétien se réfère à un message biblique, évangélique et apostolique identique pour l'essentiel. Le problème de la sacramentalité du mariage - quoique important - n'attend pas au cœur du mariage, confessé dans les Ecritures, en deux versets : « L'homme quitte son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. » (Gn 2,24) Et : « Ce mystère est grand : je dis qu'il se rapporte au Christ et à l'Eglise. » (Ep 5,32)

Emmanuel Todd fait une autre confusion qui touche directement notre sujet. Les causes de la multiplication des mariages mixtes sont plus complexes qu'il ne le dit.

Dans l'histoire moderne, la première cause est le brassage des populations, les migrations intérieures dans les sociétés occidentales. C'est-à-dire le passage de zones confessionnellement homogènes, selon le principe « *cujus regio, ejus religio* », à des zones confessionnellement mixtes. On le voit clairement en Suisse où, jusque vers 1950, les cantons — qui sont historiquement et politiquement des états - étaient très majoritairement ou catholiques ou protestants.

Les migrations internationales, dès le début du 20^e siècle, ont créé des poches de diaspora dans des cultures différentes, avec des ghettos protecteurs, avant que la deuxième et la troisième génération ne s'intègrent - d'autres disent se diluent - dans la population majoritaire.

⁴ Note pastorale sur le mariage, *Calendrier 2011*, Archevêché orthodoxe de Suisse, Chambésy-Genève.

⁵ Code de droit canonique de l'Eglise latine. Tit. VII, Le mariage, chap. VI, Les mariages mixtes. Il faut nuancer par quelques articles de l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* (art. 78) et du *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme* (art. 65 b).

⁶ *Ce soir ou jamais* sur France 3 du mercredi 15 décembre 2010.

Comme le dit joliment la note orthodoxe déjà citée, « un des aspects de cette nouvelle réalité est le fait inévitable de chercher un conjoint dans une population à majorité non orthodoxe ». Ce phénomène touche toutes les composantes religieuses : orthodoxes, catholiques, protestants, juifs, et aujourd'hui musulmans.

L'affaiblissement de la foi confessionnelle et de sa culture - non pas forcément la disparition de la foi en Dieu - a effacé les repères confessionnels comme frontières inviolables. Depuis les années 1960, l'amoindrissement de la relation d'autorité, de *l'obéissance* ou de la *conformation* à un modèle confessionnel, accentue cette perte de repères. D'autant plus que le clergé, porteur et médiateur traditionnel de cette autorité, diminuait en nombre et en influence.

L'individualisme, qui fonde désormais les décisions des individus et des couples, est moins le fruit de la *libertas christiana* vantée par Luther ou Calvin, que de modes de penser et d'agir qui traversent toutes les sociétés occidentales, de cultures transversales qui créent comme un « nouvel ordre mondial de l'amour ».

Les balises identitaires ne sont plus des obstacles infranchissables. Cette relativisation ou cette disparition peut être considérée comme une perte : perte de signes, perte de culture religieuse, perte de sécurité, perte de communautarisme. Mais est-ce toujours une perte de substance ?

L'exemple des couples mixtes chrétiens permettra de répondre en partie à la question.

Deux portraits de couples mixtes

Dit simplement, en omettant les nuances nécessaires : les couples interconfessionnels ont le choix entre deux voies, deux chemins de vie.

Des couples mixtes ont rencontré de grandes difficultés dans la préparation de leur mariage et de sa célébration, parfois ont mal vécu la retenue prudente de ministres de l'Eglise, ou même une forme de rejet. Plus tard, de nouveaux obstacles apparaissent lors du baptême de leurs enfants, dans leur éducation religieuse, à la première communion, à la confirmation. En couple, ils peinent dans l'énoncé du sens ou du vécu des différences de leur foi, de leur piété, de leur culture religieuse. Cela s'ajoute aux problèmes de tout couple dans la réalisation de son projet d'union. La tentation est de glisser ces soucis *confessionnels* sous le tapis du salon.

L'affaiblissement des liens avec les Eglises institutionnelles, devenues inconfortables, modifie la vie ecclésiale des couples : participation moins fréquente à la messe ou au culte, baptême des enfants différé. Petit à petit se crée un climat d'indifférence et le couple n'a plus de point d'insertion dans la communauté ecclésiale. Vue sous un autre angle, la mixité confessionnelle du couple n'est plus un problème.

D'autres couples mixtes - les moins nombreux probablement, mais les plus significatifs - ont pu connaître les mêmes difficultés, mais ils ont réagi autrement. Ou bien ils ont eu la chance de rencontrer des prêtres et pasteurs compréhensifs, des couples dans la même situation. La *mixité de la foi* les incite à fortifier leur foi.

On les voit participer à des groupes de couples mixtes, à des réunions œcuméniques. Chacun devenant solidaire de l'Eglise de l'autre, ils s'engagent volontiers dans la vie paroissiale des deux Eglises, ou dans la communauté la plus proche, la plus vivante, la plus accueillante. Les enfants trouvent leur place paroissiale selon les circonstances. Les foyers se créent leurs propres traditions familiales, dans la prière, les fêtes, les rites, les chants. Ce qui frappe le plus, c'est leur souci de *dire leur foi en situation mixte*. Donc d'envisager l'expérience chrétienne dans une perspective *conjugale, familiale et œcuménique*. Et donc d'œuvrer aux

tâches œcuméniques. Ils se sentent une *identité œcuménique* et comprennent mal, par exemple, qu'on ne puisse parler de *baptême œcuménique* ou qu'on n'admette pas *l'hospitalité eucharistique réciproque*.

Ces couples ont conscience aussi d'avoir un privilège extraordinaire : pouvoir, eux et leurs enfants, se nourrir à deux sources ecclésiales, échanger leur expérience de foi, accéder au style de prière de l'autre, participer à la liturgie de l'autre Eglise, être bi-culturels... Souvent, ils vivent bien cette *double appartenance*, cette double solidarité. Ils ne sont pas loin de croire qu'ils ont une vocation particulière dans l'Eglise : être des ponts, des passerelles modestes, fragiles, mais les seules réelles, entre leurs deux Eglises. Ils ne se sont pas mariés pour cela, mais ils ont fait de nécessité vertu. De même que la *mixité des sexes* fonde la *communauté conjugale*, de même la *mixité de foi* peut construire une *communauté de foi*.

Cela s'accompagne parfois d'un regard un peu distant, voire sévère ou ironique, sur l'institution Eglise et sur son autorité. Un certain relativisme sacramentel franchit allègrement les limites instaurées par les règles ecclésiales et tend à effacer les signes distinctifs. Ainsi sont sauvegardées la liberté et l'unité du couple. Etre en état permanent de transgression des bornes ecclésiales ne les rend ni indifférents ni résignés. D'ailleurs, aller au-delà des règles n'est pas toujours aller contre elles.

Les Eglises ne sont pourtant pas des déserts pour les couples mixtes, ni une forêt obscure où l'on s'aventure sans luminaire. Et il n'est pas inscrit au fronton des églises, à leur intention : *Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate ! - Laissez toute espérance, vous qui entrez !⁷* Dès le début des années 60, dans le climat de Vatican II, à l'initiative de foyers mixtes aidés par des prêtres et des pasteurs, naquit ce qui allait devenir le mouvement international des foyers mixtes. Des groupes locaux, des associations nationales, internationales, organisent des rencontres, des catéchèses et des célébrations œcuméniques pour répondre aux attentes des foyers mixtes et accueillir leurs enfants. Du Centre Saint-Irénée, à Lyon, la revue *Foyers mixtes* leur sert de porte-voix.

Même si ce travail n'est pas sans influence sur l'attitude des Eglises, leurs autorités, disent les foyers mixtes, se montrent souvent indifférentes à leurs problèmes (ils saluent bien sûr les exceptions.) Ce n'est pas manque affiché de charité, mais péché d'omission, expression silencieuse de l'embarras dont je parlais plus tôt et incapacité d'ouvrir de nouvelles voies.

Le poids des Eglises

La réflexion des couples mixtes sur leur situation dans l'Eglise est souvent marquée par un double sentiment qui, dans le fond, n'en forme qu'un. Victimes de la division des Eglises, ils pressentent qu'ils sont aussi pour elles un modèle d'unité. Du moins si l'on prend au sérieux la réflexion de l'apôtre Paul : « Les deux ne feront qu'une seule chair. Quel grand mystère ! je le vois, moi, en rapport avec le Christ et l'Eglise. » (Ep 5,32). Un peu *martyrs*, si l'on se souvient que *témoin* est le sens premier du mot ! Un *peu prophètes*, même quand leur voix se perd dans la maison ecclésiale !

Le chemin d'un couple mixte n'est pas tracé d'avance. « Dieu écrit droit avec des lignes courbes. » Mais qui écrit ? Dieu ? le couple lui-même ? l'Eglise, les Eglises ? Un couple, c'est *une* réalité et *deux* personnes. Un couple mixte, c'est *une* réalité partagée entre *deux* Eglises, et *deux* personnes portant chacune sa tradition confessionnelle, sa loyauté ecclésiale. Il conjugue une double fidélité : au projet initial qui le constitue en couple et au chemin ecclésial qui lui permet d'accéder au « grand mystère ».

⁷ Dante, *L'Inferno*, chant III, 9.

La médiation de l'Eglise est parfois lourde, encombrante.

J'aimerais décrire l'Eglise autrement que comme une médiation. On a besoin de médiation lorsqu'il y a conflit. L'Eglise est une famille unie, une *koinônia*, une communion/communauté unanime, où chacun prend part à tout, où chaque membre est à égalité de droits et de devoirs, un peuple d'où nul baptisé n'est exclu. De toute évidence, cela n'est pas le cas pour un couple mixte dans l'Eglise : un des conjoints est forcément en dehors, un peu ou beaucoup. Donc un couple mixte n'est jamais pleinement dans une Eglise. Est-il pleinement dans l'Eglise ?

Il découvre ce paradoxe étonnant : Par vocation divine, aux origines de la communauté humaine, il est appelé à « devenir une seule chair » (Gn 2,24), dans une Eglise qui est « corps un », mais corps divisé. Et là il reflète — « grand mystère » - l'unité de l'Eglise, (cf. Ep 5,21-33). Vous connaissez la similitude de Paul dans la 1^{ère} épître aux Corinthiens (12,12-31) : « L'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de toi, ni la tête dire aux pieds : je n'ai pas besoin de vous. » La division, c'est l'exclusion. Exclure, c'est diviser. « Tout royaume divisé contre lui-même, dit Jésus, devient un désert. Toute ville ou toute famille divisée contre elle-même s'effondrera. » (Mt 12,25) Et encore : « Ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu a attelé ensemble, que l'homme ne le sépare pas. » (Mt 19,6) Or, le manque d'unité de l'Eglise est, pour les couples mixtes, comme une *pédagogie de la division*, « Ce que Dieu a uni, défaites-le ! » Des couples écartelés parce que l'Eglise est divisée. On comprend qu'il soit parfois difficile aux couples mixtes de garder confiance dans l'Eglise !

Ils souhaiteraient que l'Eglise limite son enseignement, ses interventions sur le mariage à esquisser un chemin de fidélité jusqu'à la mort, au-delà de la mort. A proposer un climat conjugal, familial de tendresse, de confiance, de don de soi, de service, de *soumission* l'un à l'autre, selon l'apôtre (Ep 5,32). A faire entrevoir, à ouvrir les portes sur l'avenir du Royaume, qui commence ici-bas dans la réalisation de la « petite église » familiale, la *mikrabbasilía*, le petit Royaume. Et à mettre des moyens à disposition de l'unité du couple.

Le moine pressent le Royaume dans la fraternité communautaire de la table eucharistique. Le couple pressent le Royaume dans la liturgie conjugale des corps, des cœurs et des esprits, et dans la *koinônia* familiale où la table festive peut être image du festin du Royaume et conduire à la table eucharistique. « Le mariage, dit Jean Chrysostome, est une icône mystérieuse de l'Eglise. » Le couple et la famille ne peuvent vivre que par l'aspiration à l'unité, le respect de l'autre, le sens de la réconciliation et du pardon, le partage des biens, une large hospitalité. Mariage, icône de l'Eglise : une icône, autant qu'un portrait, est un modèle.

Un paradoxe inquiétant

Dans certaines mises en garde ecclésiales, on pressent cette pensée subliminale : Tout est question de choix ! Quelle idée d'aller chercher un conjoint dans une *autre Eglise* ? Comment peut-on se laisser entraîner par la révélation amoureuse sans se préoccuper d'abord des exigences canoniques ? Pas étonnant qu'il faille imposer à ce couple un fardeau qui n'est pas celui de l'amour, de l'union, de l'unité, mais de la division.

Une Eglise *divisée* est censée accueillir un couple *un*, formant *une seule chair*. Faut-il parler du couple mixte comme d'un « couple recomposé ecclésialement » ? ou d'une Eglise à restaurer dans l'unité, *une tour à construire*, faite de pierres vivantes, selon la belle vision du *Pasteur* d'Hermas ? Le but des prescriptions canoniques est d'endiguer les mouvements centrifuges qui mettent à mal l'unité de l'Eglise. Mais elles le font en perspective de désunion. Alors que le couple accueilli dans l'Eglise manifeste son unité.

Inversons la perspective et rappelons que l'Eglise n'est ni maîtresse ni propriétaire du mariage. Aux origines, le couple se forme en dehors de l'Eglise, avant l'Eglise. L'institution du mariage remonte au début de la Genèse, un temps pré-ecclésial. « Tous deux formeront une seule chair. » Citant ce verset, Jésus confirme le mariage, l'inscrit dans son annonce du Royaume. Ce n'est pas un hasard si la présence du Seigneur aux noces de Cana se situe tout au début de son ministère, comme premier signe de la Bonne Nouvelle. (Jn 2,1-12)

Le mariage existe avant l'Eglise institutionnelle, et n'est pas défini par les règles canoniques⁸. Dans la Tradition ancienne, ce n'est pas l'Eglise qui propose le mariage, mais le couple qui se propose à l'Eglise, qui demande à l'Eglise de le reconnaître, de le *bénir*, comme une *réalité d'Eglise*, en lui ouvrant l'accès à l'Eucharistie. Le couple devient une réalité nouvelle dans l'Eglise, une « petite église », une « église de maison » dans la grande Eglise.

« Quand le mari et la femme s'unissent dans le mariage, dit Jean Chrysostome, ils ne forment pas une image de quelque chose de terrestre, mais de Dieu lui-même. »⁹

Difficile d'admettre que ce mariage soit régi par l'Eglise avec des règles dont le but premier est de gérer des situations conflictuelles. Le couple mixte n'est pas responsable de ses difficultés, mais l'Eglise divisée, les Eglises en sont la cause principale. Le couple mixte est un problème pour l'Eglise parce qu'il conteste les limites historiques, humaines de l'Eglise. Il vise l'union au-delà de sa double dualité - de genre et de confession - comme l'Eglise doit viser son unité par delà des différences à réconcilier.

Le paradoxe de *l'unité divisée* - avec un regard d'humour, disons le cocasse de la situation - est atteint lorsque ce couple *un*, quoique *mixte*, dans une Eglise *divisée*, quoique *une*, veut accéder à la table eucharistique. Reconnus par les Eglises, tant bien que mal, comme un couple - « une seule chair » - voici les conjoints séparés au moment où l'Eglise invite à témoigner de l'unité en participant à l'Eucharistie, sacrement d'unité, de communion. En grec, *koinônia* dit la *communion*. Or, un des sens de ce mot dit justement les *relations intimes d'un couple*. Ironie sémantique et théologique : *koinônêô*, être un au lit, mais séparés à la table eucharistique !

Conclusion

Le couple mixte pressent et met en œuvre l'unique solution : dépasser sa division vers la « seule chair » à former. Non pas *fusionner*, mais *être deux et un*. C'est le reflet, l'image de l'unité ecclésiale : dépasser la division des Eglises historiques vers l'Eglise du Christ, la seule « une, sainte, catholique ». J'aime ces propos d'une voix autorisée, le patriarche Ignace IV d'Antioche, que l'on peut lire à deux niveaux, selon la logique de Paul : celui des couples en quête d'unité et celui des Eglises en panne d'unité :

« Il faudrait cesser de nous considérer comme les *propriétaires* d'une vérité dont nous ne sommes que les humbles dépositaires. (...). Le scandale, (...) c'est le manque d'impatience de vouloir nous retrouver, d'inventer les moyens pour cela, d'accepter de prendre le risque de l'amour du frère. (...). Si nous voulons vraiment être des disciples de Jésus, le Seigneur, il

⁸ Une première indication sur le rôle de l'Eglise est donnée par Ignace d'Antioche (2^e s.) dans la *Lettre à Pofycarpe*, 5. Il se contente de conseiller « aux hommes et aux femmes qui se marient de contracter leur union avec l'avis de l'évêque, afin que leur mariage se fasse selon le Seigneur et non selon la passion : tout pour la gloire de Dieu. » Les *Constitutions apostoliques* (fin du 4^e s.), qui réunissent des règles plus anciennes, donnent des indications précises sur les ministères, les ordinations, la célébration du baptême et de l'Eucharistie, mais ne parle pas de cérémonie de mariage, tout en insistant sur la haute valeur du mariage et sur la nécessité de maintenir l'unité conjugale. Le rituel du mariage semble se mettre en place dès la fin du 4^e siècle.

⁹ Jean Chrysostome, PG 61.215 et 62.387

nous faut non seulement prier pour l'autre, mais devenir l'autre, l'aimer 'comme soi-même', l'assumer comme sacrement de l'union à Dieu et de l'union avec le frère. »... « Il me semble parfois que, souvent, l'Esprit se sent étranger dans son Eglise et qu'il gémit en constatant que ceux qui se prévalent du Fils s'accrochent au statu quo et ne sont guère gênés par le scandale flagrant de leur division. »¹⁰

Le mariage mixte est un fait statistique, historique, sociologique, *et théologique*. Les Eglises doivent le prendre en compte comme une *réalité normale*, conforme à la *norme évangélique*, au risque de brouiller leurs schémas théologiques. Et si jusqu'à présent elles ont manqué d'imagination pour trouver des solutions, la fidélité à l'Évangile, animée par l'Esprit saint, leur fera ouvrir des voies nouvelles qui ne soient pas une issue de secours, mais les portes du Royaume. Cela est vital pour les personnes, les couples, les familles - une seule chair - et pour l'unité de l'Eglise du Christ - un seul corps. Quand les foyers mixtes reviennent sans cesse à la charge, redisant leur souffrance et leur espérance, ils sont une chance, disons une grâce, pour l'Eglise.

Noël Ruffieux

n.ruffieux@bluewin.ch

¹⁰ Patriarche Ignace IV (Hazim) d'Antioche, à Aix-la-Chapelle en automne 2003.